

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONESLA REPRÉSENTATION DES MÉTIS À LA CONFÉRENCE
CONSTITUTIONNELLE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le premier ministre doit, conformément à la Constitution canadienne, inviter à la conférence les représentants des autochtones, Indiens, Inuit et Métis, pour discuter des définitions qui les visent. Les Métis estiment qu'il ne l'a pas fait. En conséquence, les Métis de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba se sont réunis et ils représentent maintenant 80 p. 100 du peuple métis et ils veulent le représenter à la conférence.

Le ministre est-il prêt à régler les problèmes causés par la participation à la conférence et par la demande d'injonction déposée devant les tribunaux cet après-midi, en vue d'empêcher la tenue de la conférence? Va-t-il régler cette question, afin que la conférence puisse se dérouler harmonieusement?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président, je ne peux pas dire grand-chose à ce sujet, car l'affaire étant actuellement devant les tribunaux, je dois en parler avec beaucoup de prudence. Néanmoins, je peux dire que la première des conférences préliminaires que j'ai présidée et où les ministres provinciaux ont rencontré les chefs autochtones . . .

M. Nielsen: Et les dirigeants des territoires.

M. MacGuigan: . . . oui, les dirigeants des territoires étaient également présents, comme l'a dit le député. Le Conseil des autochtones du Canada a permis aux représentants des Métis de l'Ouest d'occuper un des deux sièges qui leurs étaient réservés. Il était bien entendu alors, je pense, que cette entente serait maintenue. Néanmoins, la veille de la deuxième conférence que j'ai présidée, le Conseil des autochtones a changé d'avis et exclu les représentants des Métis. Cela a envenimé la situation déjà tendue au début de la conférence.

Madame le Président, nous jouons avant tout le rôle de médiateur entre les divers groupes en présence. Nous avons essayé d'offrir nos bons offices pour faciliter une entente.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, selon nous, le problème, c'est que le gouvernement fédéral joue les médiateurs au lieu d'avoir réglé cette question depuis longtemps. Le ministre de la Justice va-t-il assumer ses responsabilités en garantissant ces deux sièges aux Métis, vu que le gouvernement ne l'a pas fait l'année dernière? C'est tout ce qu'ils demandent pour être représentés comme le prévoit la Constitution. Cette conférence, tellement importante pour les

autochtones, pourra ainsi débiter dans un climat de bonne entente.

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président, le député s'est montré injuste en formulant sa question ainsi, mais c'est peut-être parce qu'il ignore certaines choses. En fait, certains porte-parole des autochtones estiment que ce groupe de Métis des Prairies ne devrait pas être représenté à la conférence constitutionnelle. Voilà pourquoi nous avons joué le rôle de médiateurs. Il est vrai que c'est le premier ministre qui a lancé les invitations pour la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine. Il a assumé cette responsabilité il y a quelque temps en invitant les représentants du Conseil des autochtones du Canada à envoyer deux représentants, mais il était alors entendu qu'un de ces sièges serait occupé par un représentant des Métis des Prairies.

Voilà la situation que nous avons tenté de régler, et je peux vous assurer que nous assumons certainement nos responsabilités à cet égard.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICELA GRÈVE DE LA FAIM ENTREPRISE PAR LE PRÉSIDENT DE LA
CANADIAN FARM SURVIVAL ASSOCIATION

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Justice. Il doit savoir que le président de la Canadian Farm Survival Association a été arrêté et emprisonné et qu'il fait maintenant la grève de la faim. Cela fait suite à la situation qui s'est développée dans le sud-ouest de l'Ontario où on a tenu des enchères au rabais semblables à celles que nous avons connues dans les années 30. Le ministre doit savoir que cette situation est imputable à la saisie et à la faillite d'entreprises agricoles et à l'inaction du gouvernement.

● (1420)

Le ministre approuve-t-il la façon d'agir de la banque et l'arrestation de cet agriculteur? S'il l'approuve, n'estime-t-il pas que les 400 autres agriculteurs qui ont participé aux enchères au rabais devraient également être arrêtés? S'engage-t-il de concert avec le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture à s'occuper de la question afin de la régler?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame le Président, sauf erreur, des accusations ont été portées devant les tribunaux dans l'affaire en question. Le gouvernement provincial est chargé d'administrer la loi, de sorte qu'il serait peu convenable que je fasse des remarques à ce sujet maintenant.